



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

## **BILAN d'activité 2019/2020**

Comme nous l'impose la loi 1901 sur les associations, en ce jour du vendredi 7 août 2020, le bureau vous présente le bilan d'activité 2019/2020 de RSN.

Le 16 août 2019 un Repas Nu de RSN au Centre Co chez « Saveurs Espagnoles » s'est déroulé avec succès. Le but de nos Repas Nus est d'amener et de rappeler que la nudité est de rigueur comme écrit à l'entrée du CHM et dans son règlement intérieur.

Nous avons voulu mettre en place plusieurs commissions : Nudité, Environnement et Circulation, Tarifs du CHM, Nuisances sonores/Règlement intérieur. La seule qui ait fonctionné est Environnement et Circulation dont l'animation est assurée par Hannes LINCK. Un RDV avec Madame LAFFEACH, l'adjointe directrice du CHM, et les 2 membres du CA de RSN Hannes LINCK et Francis COMTET a été déterminant pour une amélioration de la desserte du CHM par les transports publics et leurs correspondances avec la SNCF (en gare de Lesparre-Médoc) et les cars de Transgironde. Plusieurs courriers ont été envoyés à la commune de Vendays-Montalivet, au département de la Gironde et à la région Nouvelle Aquitaine. Nous avons obtenu une amélioration pour 2020.

Depuis début 2020 un horaire des correspondances par bus et train entre le CHM et Bordeaux à été développé et mis sur notre site internet [www.respect-sante-nature.fr](http://www.respect-sante-nature.fr). Aussi la direction s'est déclaré prête de le mettre aussi sur son site internet pour faciliter aux usagers l'arrivée au CHM par train et car.

RSN - attaché au naturisme et à la nudité - avait appuyé l'idée d'une adhérente pour un dossier auprès de l'UNESCO pour déclarer le naturisme patrimoine immatériel mondial de l'humanité. La lourdeur de la démarche et sa longueur dans le temps demande une volonté et une endurance pour préparer, rédiger, présenter et défendre l'ensemble du dossier Il faudrait aussi un travail commun avec tous les acteurs du naturisme : associations/FFN/ directions-employeurs. Cette initiative a été suspendue.

La signature à l'avenant du contrat Socnat/commune garantissant aux propriétaires de garder en bâti leurs bungalows en cas de changement de propriétaire du CHM est acquise. Les propriétaires de bungalows sur la zone ONF n'ont pas cette assurance. RSN s'attelle à obtenir cette même garantie pour la zone ONF car les mêmes règles pour tous contribuent à nous unir dans nos revendications.

Le cahier des charges de la direction du CHM pour la construction et rénovation des bungalows évolue dans ces articles de : matériaux des toitures, des terrasses, des fenêtres, volets. Si une harmonisation visuelle extérieure permet d'avoir une esthétique, RSN est vigilant aussi sur les coûts potentiels. Il faut savoir que les associations ont été reçu l'été dernier pour consultation. La prochaine version de ce cahier va être discutée avec la direction lors de la prochaine réunion avec les associations fin août.

Les 50 000€ collectés par les dividendes des actions détenus par les actionnaires devaient être utilisés pour différents projets. Vu le COVID-19, la dépense de cette "cagnotte" sera reportée en 2021. Nous n'avons pas les projets retenus.

Le paiement de la redevance par les chèques vacances est supprimé suite à l'application d'une nouvelle loi. RSN a aussitôt interpellé ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) et la direction du CHM. Notre interprétation de la loi est que le CHM est libre d'appliquer cette réglementation. Nous continuerons notre démarche.

Notre pétition écrite par Bernard DEROO sur l'abandon de l'aménagement de la zone tampon entre l'ACM et le CHM a porté ses fruits au moins sur les prochaines années. C'est-ce qu'a assuré M. Renaud BRAHIMI le nouveau directeur du CHM à Marc GALLIOT, Lucile TOUSSAINT et Hannes LINCK lors d'un premier entretien en juillet 2020.

RSN a envoyé un courrier à Monsieur FALCO responsable résidents de VACANCESELECT pour une réduction de la redevance pour compenser la non-consommation des jours dû à la restriction des déplacements à cause du COVID-19. Sa réponse n'est pas à la hauteur de nos attentes. Mercredi 22 juillet 2020, Monsieur HÉNIN, PDG de VACANCESELECT, nous a reçu par visioconférence. Notre seule revendication a été celle-ci une remise significative sur la redevance et l'annulation de l'offre nomade notamment pour les propriétaires. La réponse de Monsieur HÉNIN est : les 200€ est le maximum et revoir l'offre nomade qui ne correspond pas aux usagers du CHM et la remplacer par une offre plus adaptée. RSN va se mettre en contact avec UNPMH et les autres associations des HDPA de VACANCESELECT pour obtenir une remise honorable.

Sur initiative de RSN des consultations mensuelles entre les associations et la direction ont été installées à partir du 29/07/2020. Le but est de faire aboutir les intérêts des usagers du CHM tout en appliquant nos formes d'actions.

En octobre dernier, Gilles KERPEN a émis son souhait de quitter RSN. François URBAIN se retire du bureau. Bernard DEROO et Sophie GICQUEL quitte leurs responsabilités au sein de RSN. Depuis, la transition et la formation de la nouvelle équipe est assurée par Bernard DEERO.

RSN se compose de 3 strates. Le bureau, le CA, les adhérents. Pour une continuité démocratique de l'association, il faudrait que le CA puisse se renouveler car ses membres actuels sont captés par le bureau. Francis COMTET qui appartient au CA ne prendra plus de responsabilités. Bien évidemment une association peut légalement fonctionner avec 1 président.e, 1 secrétaire, 1 trésorier.e. RSN fait un choix autre. Le président actuel Marc GALLIOT poursuit sa fonction pour 1 année supplémentaire conformément à l'esprit de RSN pour ne pas personnaliser le poste. Michèle DUMONTIER, Hannes LINCK, Hilary PRICE et Lucile TOUSSAINT présentent à nouveau leurs candidatures pour le CA.

La période à venir 2020/2021 sera décisive pour la continuité de RSN et à l'attachement de chacun.e à notre forme de défense des usagers du CHM.

#### **RSN c'est:**

- **L'amplification des voix des naturistes par nos interventions.**
- **Les réseaux et les alertes de nos adhérents.**
- **La mise en place d'activités démonstratives et des campagnes efficaces.**